

**Session ordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le 13 octobre 2020, à 19 h 30  
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté  
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé  
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La secrétaire de direction	Isabelle Dagenais
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron

2020-10-13 - 333

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2020-10-13 - 334

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 335

***Adoption des procès-verbaux***

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020 et des séances extraordinaires tenues le 17 septembre 2020 et le 6 octobre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 8 septembre, 17 septembre et 6 octobre 2020, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 336

### *Approbation des comptes*

- Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de septembre 2020 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;
- Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;
- Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
90 548 à 90 842	2 078 244,13 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 337

### *Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 3900-3-2 Règlement modifiant le règlement n° 3900-3 sur la circulation et le stationnement*

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement 3900-3-2 modifiant le règlement n° 3900-3 sur la circulation et le stationnement et dépose ledit projet;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 338

### *Octroi de contrat Préparation d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) - Relocalisation du ruisseau Charbonneau*

- Attendu** que le 15 août 2016, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu un avis de non-conformité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lui demandant de prendre les mesures requises pour des manquements constatés relativement à des travaux de remblayage du ruisseau Charbonneau qui ne respectaient pas la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Attendu** l'entente signée le 7 août 2020 avec Madame Marilyn Rappaport en lien avec le déplacement du cours d'eau Charbonneau;
- Attendu** le rapport technique et le devis de construction, pour le déplacement du cours d'eau Charbonneau, de la firme BBA daté du 27 mars 2020 ainsi que le projet de déplacement d'une portion du cours d'eau Charbonneau sur une partie des lots 2 537 588, 2 080 598, 5 651 175 et 6 329 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que cette assiette est plus amplement décrite et illustrée à la description cadastrale et au plan préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, sous sa minute 13 319;
- Attendu** qu'afin de pouvoir effectuer le déplacement du ruisseau Charbonneau selon la variante 4 dudit rapport, une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) est nécessaire;

2020-10-13 - 338

*(suite)*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire mandater Me Guylaine Caron, avocate pour préparer ladite demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.);

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confie à Me Guylaine Caron, avocate, le mandat de préparation d'une demande d'autorisation à la Commission de protection agricole du Québec, en vue d'utiliser à une fin autre que l'agriculture la superficie nécessaire à la relocalisation d'une partie du lit du ruisseau Charbonneau, incluant ses talus et ses bandes riveraines;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 339

*Octroi de mandat*

*Fourniture d'une lame à neige extensible*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire acquérir une lame à neige extensible afin de maximiser les opérations de déneigement des stationnements municipaux;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission de la société par actions Métal Pless inc. pour une lame à neige MAXXPRO en date du 15 septembre 2020 pour un montant de 41 327,76 \$ incluant les taxes;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines acquiert de la société par actions Métal Pless inc. une lame à neige MAXXPRO pour un montant total de 41 327,76 \$ incluant les taxes applicables;

**Que** le directeur général, Monsieur Alain Cassista, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 340

*Octroi de mandat*

*Estimation des coûts des travaux de réalisation du détournement du ruisseau Charbonneau*

**Attendu** l'entente signée au mois d'août 2020 avec Madame Marilyn Rappaport en lien avec le déplacement du cours d'eau Charbonneau;

**Attendu** que la Ville désire connaître les coûts liés aux travaux de réalisation du détournement du ruisseau Charbonneau;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission datée du 16 septembre 2020, de la société par actions BBA inc. relativement à la préparation d'un estimé des coûts et des travaux de réalisation du détournement du ruisseau Charbonneau pour un montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes;

2020-10-13 - 340

*(suite)*

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie à la société par actions BBA inc. le mandat pour la préparation d'un estimé des coûts et des travaux de réalisation du détournement du ruisseau Charbonneau, et ce, pour un montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes conformément à la soumission datée du 16 septembre 2020;

**Que** Monsieur Alain Cassista, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 341

*Octroi de mandat*

*Fourniture d'un fourgon E450 cube 2021*

**Attendu** que le fourgon E450 cube de l'année 2001 détenu par le service des travaux publics a été mis au rancart puisqu'il n'était plus conforme aux exigences d'inspection de notre programme d'entretien préventif ainsi que celles de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

**Attendu** qu'il y a lieu d'acquérir un nouveau fourgon E450 cube afin de remplacer celui mis au rancart;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission de la société par actions Boisvert Ford pour un fourgon E450 cube 2021 en date du 30 septembre 2020 pour un montant de 57 384,02 \$ incluant les taxes;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines acquiert de la société par actions Boisvert Ford un fourgon E450 cube 2021 pour un montant total de 57 384,02 \$ incluant les taxes applicables;

**Que** le directeur des travaux publics, Monsieur Paulo Fournier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 342

*Octroi de mandat*

*Fourniture de polychlorure d'aluminium PAXXL6 - Année 2021*

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit se procurer du polychlorure d'aluminium PAXXL6 pour son usine d'eau potable;
- Attendu** que la société par actions Kemira Water Solutions Canada inc. est l'unique fournisseur de polychlorure d'aluminium PAXXL6;
- Attendu** qu'une cotation écrite a été demandée à la société par actions Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture de 310 000 kilogrammes de polychlorure d'aluminium PAXXL6;
- Attendu** que la cotation écrite soumise par Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture de 310 000 kilogrammes de polychlorure d'aluminium PAXXL6 s'élève à un montant total de 150 410,30 \$ incluant les taxes applicables;
- Attendu** qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, une Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique, et ce, même si le montant du contrat est au-delà du seuil décrété par le ministre pour les appels d'offres publics;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accorde à la société par actions Kemira Water Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture de 310 000 kilogrammes de polychlorure d'aluminium PAXXL6 pour un montant total de 150 410,30 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à la cotation écrite présentée par la société;

**Que** la présente résolution, la cotation écrite de la société par actions ainsi que tous les documents de la demande de cotation écrite fassent foi de contrat entre les parties;

**Que** le directeur des travaux publics, Monsieur Paulo Fournier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 343

*Octroi de mandat*

*Analyse de l'impact fiscal du développement de la montée Gagnon*

- Attendu** que la Ville désire entamer une réflexion sur l'impact fiscal du développement de la montée Gagnon;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission datée du 8 octobre 2020, de la société par actions BC2 relativement à la préparation d'une analyse d'impact fiscal pour un montant de 11 267,55 \$ incluant les taxes pour l'analyse de la simulation de base et un montant de 574,88 \$ incluant les taxes pour chaque simulation supplémentaire;
- Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

2020-10-13 - 343

*(suite)*

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie à la société par actions BC2 le mandat pour la préparation d'une analyse d'impact fiscal, et ce, pour un montant de 11 267,55 \$ incluant les taxes pour l'analyse de la simulation de base et un montant de 574,88 \$ incluant les taxes pour chaque simulation supplémentaire, conformément à la soumission datée du 8 octobre 2020;

**Que** Monsieur Alain Cassista, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 344

*Octroi de mandat*

*Fourniture de permanganate de potassium pour le traitement des eaux - Année 2021*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire acquérir 12 000 kg de permanganate de potassium pour le traitement des eaux;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission de la société par actions Brenntag Canada inc. pour 12 000 kg de permanganate de potassium pour un montant de 74 490,00 \$ incluant les taxes;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines acquiert de la société par actions Brenntag Canada inc., 12 000 kg de permanganate de potassium pour un montant total de 74 490,00 \$ incluant les taxes applicables;

**Que** Monsieur Paulo Fournier, directeur des Travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 345

*Proposition de candidatures pour la nomination de deux (2) administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain*

**Attendu** que conformément aux articles 24 et suivants de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain*, le Réseau de transport métropolitain (RTM) est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont 4 membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Nord;

**Attendu** que, puisque le mandat de deux (2) administrateurs, soit Messieurs Jean Bouchard et Normand Grenier vient à échéance le 8 novembre 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation de deux (2) nouveaux administrateurs ou de renouveler les mandats respectifs de Messieurs Bouchard et Grenier;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 33 de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* la vacance au sein du Conseil d'administration du RTM doit être comblée suivant les règles de nomination applicables au membre à être remplacé;

2020-10-13 - 345

*(suite)*

**Attendu** la rencontre prévue le 22 octobre 2020 par visioconférence pour désigner deux (2) représentants de la couronne Nord ou de renouveler les mandats respectifs de Messieurs Bouchard et Grenier au sein du conseil d'administration du RTM;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**De mandater** Monsieur Guy Charbonneau, maire, à déposer au secrétaire de la rencontre, la présente résolution, proposant de renouveler les mandats de Messieurs Jean Bouchard et Normand Grenier;

**D'autoriser** Monsieur Guy Charbonneau, maire, à voter lors de la rencontre advenant une modification de la votation ou d'autres cycles de votation;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 346

*Mandat - Enregistrement d'un plaidoyer de non-culpabilité*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'est vu signifier le constat d'infraction n° 100400-1117441594 par le directeur des poursuites criminelles et pénales concernant des travaux exécutés sur les lots 5 704 914, 5 704 915 et 5 704 922 (rue des Frênes) entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et le 3 décembre 2015;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire enregistrer un plaidoyer de non-culpabilité relativement à ce constat d'infraction;

**Attendu** qu'il était nécessaire pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de mandater rapidement une firme d'avocats afin de préserver ses intérêts immédiats ainsi que pour enregistrer un plaidoyer de non-culpabilité dans les délais requis;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ratifie la signature de son directeur général, Monsieur Alain Cassista, relativement au plaidoyer de non-culpabilité au constat d'infraction n° 100400-1117441594;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme le mandat qui a été consenti au cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour représenter la Ville dans le dossier relativement au constat d'infraction n° 100400-1117441594 émis par le directeur des poursuites criminelles et pénales;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 347

*Demande au Ministère des Transports - Diminution de la limite de vitesse - montée Gagnon (route 335)*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se préoccupe de la sécurité de ses citoyens;

**Attendu** que la densité de la population a fortement augmentée dans le pourtour du tronçon de la montée Gagnon situé entre le 228, montée Gagnon et le rang Lepage;

**Attendu** que, depuis les travaux de correction de la courbe face au Chalet des Érables (384, Montée Gagnon), l'encaissement des entrées charretières dans le talus réduit grandement la visibilité, surtout avec l'amoncellement de la neige en hiver dans un détour et rend les manœuvres de sorties de cour très périlleuses;

2020-10-13 - 347

*(suite)*

- Attendu** que les véhicules dépassent souvent la limite de vitesse permise avec des pointes de plus de 90 km/h, surtout au sud de la rivière Mascouche;
- Attendu** que neuf résidents de cette courbe nous ont présenté une requête de diminution de vitesse;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a aménagé une piste cyclable et piétonne sur la rue Séraphin-Bouc, rue parallèle à la montée Gagnon, pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes dans cet axe;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines juge important qu'une diminution de la limite de vitesse permise soit apportée sur le tronçon de la montée Gagnon (route 335) situé entre le 228, montée Gagnon et le 372, montée Gagnon, afin que la limite de vitesse soit réduite de 70km/h à 50 km/h;
- Attendu** que cette demande de diminution de la vitesse a été étudiée par le Comité de circulation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Attendu** que ce tronçon de la montée Gagnon (route 335) relève du ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande au ministère des Transports de procéder à une diminution de la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h pour le tronçon de la montée Gagnon (route 335) situé entre le 228, montée Gagnon et le 372, montée Gagnon, afin d'assurer la sécurité des citoyens et des utilisateurs;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, Monsieur François Bonnardel, à la ministre responsable des Laurentides, Madame Nadine Girault et à la députée de Les Plaines, Madame Lucie Lecours;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 348

*Dépôt - Mémoire dans le cadre de la réflexion sur la réalité policière au Québec*

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une invitation de Monsieur Bernard Sévigny, coordonnateur du comité consultatif sur la réalité policière, au nom de la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Madame Geneviève Guilbault, à ouvrir la réflexion sur la réalité policière au Québec;
- Attendu** que la mairesse suppléante et Conseillère municipale, Madame Julie Boivin, a rédigé un mémoire dans le cadre de cette réflexion sur la réalité policière;
- Attendu** qu'il y a lieu de déposer ledit rapport afin qu'il fasse partie des archives de la Ville;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**De** déposer le mémoire dans le cadre de la réflexion sur la réalité policière au Québec;

**De** faire parvenir le mémoire à Monsieur Bernard Sévigny, coordonnateur du comité consultatif sur la réalité policière, ainsi qu'à Madame la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Madame Geneviève Guilbault;

ADOPTÉ



2020-10-13 - 349

***Mandat à l'Union des municipalités du Québec***

***Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires***

**Attendu** que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

**Autorise** le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 350

***Dépôt de rapports divers et procès-verbaux***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Septembre 2020
- Rapport budgétaire au 30 septembre 2020
- Rapport des permis de construction du mois de septembre 2020
- Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 16 septembre 2020 et 7 octobre 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 9 septembre 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en circulation tenue le 21 septembre 2020
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2020-10-13 - 351

***Avis de motion - Règlement numéro 859-5***

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 859-5 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 352

***Avis de motion - Règlement numéro 697-11-1***

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 697-11-1 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 353

***Adoption du second projet - Règlement numéro 860-100***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le second projet de règlement n° 860-100 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant le 4<sup>e</sup> paragraphe à l'article 1155 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 2- Modifiant l'article 1156 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 3- Modifiant le 5<sup>e</sup> paragraphe à l'article 1230 du chapitre 12 concernant l'ajout d'un aménagement paysager pour les enseignes sur poteau, muret ou socle.

ADOPTÉ

2020-10-13 - 354

***Avis de motion - Règlement numéro 860-100***

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 860-100 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 355

***Adoption du second projet - Règlement numéro 860-101***

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le second projet de règlement n° 860-101 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. Modifiant les limites des zones H402 et H705, afin de créer la nouvelle zone communautaire P403 et agrandir la zone H400;
2. Créant une nouvelle grille des usages et normes applicable à la zone P403;
3. Modifiant les limites des zones H105 et H105-1, afin de créer une nouvelle zone résidentielle H108;
4. Créant une nouvelle grille des usages et normes applicable à la zone H108;
5. Modifiant les limites de la zone C103 afin de supprimer la zone C103-1 et inclure le lot no 2 085 294 à la zone H105;

2020-10-13 - 355

*(suite)*

6. Modifiant la grille des usages et normes de la zone commerciale C103;
7. Modifiant la grille des usages et normes de la zone industriel I203 afin d'y inclure l'ensemble des groupes d'usages C-6 et C-9;
8. Abrogeant la grille des usages et normes de la zone H400 pour en créer une nouvelle;
9. Modifiant l'article 1158 concernant les bâtiments mixtes;
10. Ajoutant un paragraphe à la fin de l'article 129 concernant l'architecture.

ADOPTÉ

2020-10-13 - 356

*Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.*

- 42, rue des Menuisiers
- 190, 1<sup>re</sup> Avenue
- Lot 6 382 892 (chemin du Golf)
- 220, 222, 3<sup>e</sup> Avenue

**Attendu**

que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2020-09-16 (accepté)	2020-121	697-13	42, rue des Menuisiers
2020-09-16 (accepté)	2020-122	697-21	190, 1 <sup>re</sup> Avenue
2020-09-16 (accepté)	2020-123	697-6	Lot 6 382 892 (chemin du Golf)
2020-09-16 (accepté)	2020-124	697-11	220, 222, 3 <sup>e</sup> Avenue

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 357

*Demande de permis de démolition  
259, rang Lepage*

**Attendu**

la demande de permis déposée pour la démolition d'une partie d'un bâtiment de ferme au 259, rang Lepage, afin de respecter la distance de 30 mètres requise entre la maison et le projet futur du demandeur;

**Attendu**

que la demande respecte les dispositions prévues dans le cas de démolition et prescrites à l'article 42 du règlement n° 857 sur les permis et certificats;

**Attendu**

qu'à la suite de l'approbation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour l'émission du permis;

2020-10-13 - 357

*(suite)*

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande pour la démolition d'une partie d'un bâtiment de ferme situé au 259, rang Lepage, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 358

*Demande de permis de démolition  
49, rang du Trait-Carré*

**Attendu** la demande de permis déposée pour la démolition d'un bâtiment de ferme vétuste, situé à l'arrière du 49, rang Trait-Carré;

**Attendu** que le projet respecte les dispositions prévues dans le cas de démolition et prescrites à l'article 42 du règlement n° 857 sur les permis et certificats;

**Attendu** qu'à la suite de l'approbation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour l'émission du permis;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande pour la démolition d'un bâtiment de ferme vétuste, situé à l'arrière du 49, rang Trait-Carré, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-10-13 - 359

*Demande de permis de démolition  
Lot 6 344 776 (avenue Therrien)*

**Attendu** la demande de permis déposée pour la démolition du garage situé sur le lot 6 344 776 à l'entrée de l'avenue Therrien;

**Attendu** que la demande respecte les dispositions prévues dans le cas de démolition et prescrites à l'article 42 du règlement n° 857 sur les permis et certificats;

**Attendu** qu'à la suite de l'approbation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour l'émission du permis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande de permis pour la démolition du garage situé sur le lot numéro 6 344 776 à l'entrée de l'avenue Therrien;

ADOPTÉ

2020-10-13

*Période de questions*

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-10-13 - 360

*Levée de l'assemblée*

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Marie-Eve Charron, greffière adjointe